

de 1999 au 2000

Le vingt neuf mars deux mil le conseil municipal, régulièrement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Richard JOSEPH, Maire.

Étaient présents : M. R. JOSEPH - M. H. DESRIVES - M. F. ALLARY - M. J. ROSSIGNOL - M. J. BATY  
M. H. PHELIPPEAU - M. J. MARTIN - M. R. BORDERON - M. J. C. CREPINSEK.

Absent : M. B. BOURREAU

Monsieur Francis ALLARY a été élu secrétaire.

Vote du Compte Administratif 1999 assisté de M. de monie.

#### Fonctionnement

Depenses totales	266.255,64
Recettes	358.382,38

excédent + 92.126,74

#### Dotations

Depenses	65.696,82
Recettes	141.742,43

excédent = 75.471,61

Soit excédent global 99 → 167.602,35

#### Recettes Cumulées

Invent.	143.982,55
Fond	193.183,83

Soit 337.166,43

A l'unanimité et sous la présidence de M. J. Martin le Compte Administratif 1999 est accepté

# COMBIERS

## DÉLIBÉRATION (1)

- DU CONSEIL MUNICIPAL
- DU COMITÉ \_\_\_\_\_
- DU CONSEIL \_\_\_\_\_

SÉANCE DU 29 / 03 / 2000  
concernant l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 1999

(1) Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. JOSEPH Richard  (1) Le Comité Syndical  (1) Le Conseil \_\_\_\_\_

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 1999, le 29 / 03 / 2000, ce jour

Considérant \_\_\_\_\_

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 1999

Constatant que le compte administratif présente :

(1) Un excédent de fonctionnement de 193.183,88 F

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

POUR MÉMOIRE	
RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT N - 1	
A) RÉSULTAT DE L'EXERCICE précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 92.126,74
B) RÉSULTATS ANTERIEURS REPORTÉS	
Ligne 002 du compte administratif N - 1, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	
	101.057,14
C) RÉSULTAT A AFFECTER = A + B (hors restes à réaliser)	193.183,88
D) SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT N - 1 (précédé de + ou -)	
D 001 (besoin de financement)	
R 001 (excédent de financement)	
E) SOLDE DES RESTES A RÉALISER D'INVESTISSEMENT N - 1 (2)	
Besoin de financement	
Excédent de financement (3)	
F) BESOIN DE FINANCEMENT = D + E	

DÉCISION D'AFFECTATION	
(pour le montant du résultat à affecter en C) (ci-dessus) :	
1 - AFFECTATION EN RÉSERVES R 1068 en Investissement	26.318,00
C) = au minimum, couverture du besoin de financement F	
2 - H) REPORT DE FONCTIONNEMENT R 002 (4)	166.865,88

(1) Un déficit de fonctionnement de \_\_\_\_\_ F

Reporte le déficit sur la ligne 002 en dépenses de fonctionnement.

Fait à Combiers le 29 / 03 / 2000

Délibéré par (1) :  Le Conseil Municipal,  
 Le Comité Syndical,  
 Le Conseil \_\_\_\_\_



Le Président,

Nombre de membres en exercice ..... 10

Nombre de membres présents ..... 9

Nombre de suffrages exprimés ..... 9

Votes : Contre 0 Pour 9

Abstentions 0

Certifié exécutoire par :

Le Maire  Le Président

compte tenu de la réception

en \_\_\_\_\_ Préfecture, le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

et de la publication, le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

À \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

Le Maire, le Président,



BUREAU DE L'ORGANISATION

(1) Ce budget n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise après le vote du compte administratif

(3) Indiquer l'origine : emprunt : \_\_\_\_\_ F, subvention : \_\_\_\_\_ F

ou autofinancement : \_\_\_\_\_ F

(4) Éventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

*Vote du Budget Punitif 2000 - voté à l'unanimité: s'élève à 823.655 F en section fonctionnement et à 122.635 F en section d'investissement - soit global 946.290 F*

Vote du CCAS 1999 et affectation du resultat 1999.

Recettes de Fonctionnement :	610 <sup>F</sup>
Repat 1998	329,67
total	939,67.

affecté en totalité en fonctionnement R002 au BP 2000 -> 939,67.

Approbation du Compte de Gestion du Trésorier G. Richaumont duc.

A l'unanimité le conseil approuve le compte de Gestion du Trésorier, ce compte n'appelle ni observation ni réserve.

**Ordre du jour : VOTE DES QUATRES TAXES**

Le conseil municipal, considérant que le produit fiscal attendu pour l'année 2000 des quatre taxes directes locales est de 70.503 Frs, à l'unanimité vote les taux suivants :

cf. ok. 2000



Taxe d'habitation .....	2.73 %
Taxe Foncière (Bâti) .....	7.93 %
Taxe Foncière (Non Bâti) .....	16.14 %
Taxe Professionnelle .....	1.57 %

Fait et délibéré en mairie le jour, mois et an que dessus  
ont signé les membres présents.

*[Handwritten signatures of council members]*